Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_132_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christophe ROBIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Gwenaëlle AOUTIN

Délibération n°2026-132

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 1

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DU MOCQUETET ET DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE (PLENEUF-VAL-ANDRE)
MARCHE - MODIFICATION- AJOUT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 25 novembre 2024, un marché de travaux pour le renouvellement du poste de refoulement du Mocquetet et des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Pléneuf-Val-André : Lot 1 - Poste de refoulement et bassin tampon associé pour un montant de 977 105 € H.T. Une première modification a été notifiée le 25 novembre 2025 pour prolonger le délai d'exécution des travaux et d'ajouter des prestations supplémentaires, portant le montant du marché à 995 120,01 € H.T.

Les travaux d'aménagement du parking du Quai des Terre-Neuvas menés par les services de la commune de Pléneuf-Val-André, ont démarré dans la continuité des travaux de réseaux. Les travaux de réseaux et d'aménagement ont fait l'objet d'une concertation et d'une coordination entre les services de la ville et de l'agglomération. Pour autant, le poteau de ventilation des effluents du poste a été mal implanté et nécessite d'être déplacer pour permettre l'aménagement comme prévu initialement. Ces travaux engendrent une plus-value de 7 848,50 € H.T.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_132_DELIB-DE

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2023-072 du 23 mai 2023, validant le programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur le secteur de Dahouët et fixant l'enveloppe financière affectée à ces travaux,
- La délibération du Conseil communautaire n°2024-110 du 9 juillet 2024, validant le projet relatif à la deuxième tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le secteur de Dahouët, incluant le remplacement du poste de relèvement du Mocquetet et fixant le coût prévisionnel des travaux associé à ce projet à 1 730 557,50 € HT *(valeur juin 2024)* pour la partie eaux usées et à 211 433,00 € HT *(valeur juin 2024)* pour la partie eau potable,
- La délibération du Conseil communautaire n°2023-211 du 12 décembre 2023 relative de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,
- La décision du Président n°2024-180 du 21 novembre 2024, attribuant le marché à la société Atlantique Génie Civil, mandataire du groupement Atlantique Genie Civil/ NGE Fondations,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

– APPROUVE les prestations supplémentaires d'un montant de 7 848,50 € H.T.,

– AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 12/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

